

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIERE Alain, Maire.

Convocation du 29 Août 2024.

Présents :

Mme BLONDEAU Gabrielle,
Mme CAUSSE Jacqueline,
Mme FRUCHARD Marylène,
Mme SAINT-MARTIN Delphine

Mr BOUTIN Yannick,
Mr FRATY Frédéric,
Mr LAPARLIERE Alain,
Mr TABUTEAU Michel,

Mme DROUILLARD Peggy,
Mme PRIAT Vanessa,
Mr SARNAC Jérôme,

Absents :

Mme ZAIDI Houria,
Mr LABAYE Anthony,

Procuration : Procuration de Mme ZAIDI Houria à Mme FRUCHARD Marylène.

Secrétaire de séance : Mme SAINT-MARTIN Delphine qui a accepté cette fonction.

Ouverture de séance : 21h15

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 Juillet 2024 par le conseil municipal.

1. Modification du tableau des effectifs.

Suite au mouvement de personnel au sein de la commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

2. Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion 17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.

En avril dernier, le dialogue social engagé, établi par le centre de gestion, a abouti à la signature à l'unanimité des participants d'un accord local le 11 mars 2024 qui a notamment acté :

- L'adhésion obligatoire des agents au contrat collectif d'assurance prévoyance
- Les garanties du panier obligatoire incluant les garanties incapacité et invalidité au niveau de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 et la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie à 100% du salaire annuel brut.
- Une participation employeur minimale à hauteur de 50% de la cotisation payée par l'agent pour les garanties du panier obligatoire.

La procédure de mise en concurrence lancée en mars 2024 a permis au conseil d'administration du CDG17 de sélectionner parmi les 4 offres présentées, l'offre du groupe Collecteam (courtier) / Allianz Vie (assureur) proposant les taux suivants :

Garanties	Taux de cotisation TTC
Garanties minimales obligatoires (avec participation employeur)	
Incapacité de travail	0,9
Invalité permanente	0,65
Décès toutes causes/ PTIA	0,25
Total garanties obligatoires	1,80
Garanties optionnelles à adhésion facultative de l'agent (sans participation employeur)	
Complément incapacité de travail RI CLM-CLD-CGM en plein traitement	0,2
Perte de retraite	0,5
Total garanties facultatives	0,7

Ce contrat prendra effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée maximale de 6 ans prorogable 1 an pour motif d'intérêt général.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise en charge du régime de base, l'adhésion à la convention.

3. Modification de la durée de concession des columbariums Bédénac et Chierzac.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de revoir le tarif de concession des cases du columbarium qui avait été prévu comme suit:

- 15 ans 300 €
- 30 ans 500 €
- perpétuité 800 €

Le Conseil Municipal décide de retirer le tarif à perpétuité annoncé précédemment.

Neuf conseillers municipaux approuvent.

Trois conseillers municipaux s'opposent dont une procuration.

4. Admission en non-valeur : Cantine Scolaire.

Le comptable du centre de gestion demande une admission en non-valeur de produits non recouvrables pour une valeur de 12,70€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5. Questions Diverses.

- ✓ Mme Fruchard demande comment avance le dossier de changement d'éclairage dans l'Avenue des pins.
Mr le Maire explique que les factures du SDEER sont toujours en cours depuis deux ans et non réglées pour des travaux non réalisés. Par ailleurs, l'argument du fond vert qui constitue une aide à l'investissement pour les communes est diminué de 40 % et les demandes pour cette année sont closes. Il faudrait engager des dépenses sur des aides qui vont disparaître. En conséquence de quoi, les investissements seront au cas par cas.
- ✓ Mr Sarnac demande quand va être installée l'antenne relais pour le réseau téléphonique sur le site de la Cantinière.
Mr le Maire explique que le projet est en cours avec un opérateur sur le site de l'ancien restaurant « la cantinière » au Jarculet. Une parcelle de terrain va être acquise pour une mise en service au cours du premier semestre 2025 auprès de la CDCHS maintenant propriétaire. S'ensuivra la problématique de la réception de la téléphonie dans le bourg de BÉDENAC.

- ✓ Certains conseils municipaux demandent comment évolue le développement de la fibre optique dans les hameaux de la commune.
Mr le Maire explique qu'il y a malheureusement du retard et que des échanges de mails sont établis pour suivre le projet régulièrement. Une réunion entre élus s'est tenue à la CDCHS en juillet 2024, depuis des relances ont été faites à THD Charente-Maritime qui tarde à répondre. La problématique relève du fait que toute la France a lancé la fibre et que le recrutement du personnel n'a pas suivi.
- ✓ Mr le Maire informe le Conseil Municipal, d'un projet de l'État de mettre des panneaux photovoltaïques à côté du centre pénitencier pour faire de la revente d'électricité uniquement.

Clôture de séance : (21h40)